

### Météo

Le soleil revient à partir de ce mardi. Les températures devraient atteindre 26°C jeudi. Le temps se dégrade dimanche et en début de semaine prochaine avec des averses parfois orageuses.

Par Francis GOLAZ

En cas de pluies, décalez le conseil d'une journée par tranche de 3 mm de pluie.

**Conseil sans pluie pour la période du 30 Août 2021 à la fin des irrigations**



**Maïs grain**

**Stade :**  
Floraison + 5 semaines

Les maïs ont pris du retard du fait du manque de température. Le stade de fin des besoins en eau devrait être atteint entre le 5 et le 25/09 selon les situations (dates de semis / variétés). **Pour un conseil personnalisé plus précis voir ci-dessous Irristop.**

- **Sols superficiels (30mm) :** 6° apport cette semaine (à finir vers le 6/9).
- **Sols moyens (35mm) :** 4° apport cette semaine (à finir vers le 6/9).
- **Sols profonds (35mm) :** 3° apport en fin de semaine prochaine (à finir vers le 19/9).

**En sols profonds ce dernier apport n'est nécessaire que pour les situations tardives et pourra être évité si les pluies de début de semaine prochaine sont suffisantes (15-20 mm). En sols superficiels, s'il ne pleut pas, en situations tardives une irrigation supplémentaire pourra être nécessaire vers le 15/09.**

### ➤ Irri-Stop Maïs grain 2021

Inscriptions avant lundi 6/09 midi

au 02.37.24.45.51 c.berce@eure-et-loir.chambagri.fr

Ce conseil personnalisé (basé sur vos irrigations), réalisé à partir de mesure d'humidité sur vos maïs (10 épis épanouillés), vous permet de savoir précisément si il est utile de continuer à irriguer / jusqu'à quelle date votre maïs aura besoin d'eau. Coût : 31.90 € HT/échantillon.

**Ramassage chez vous le Mardi 7 Septembre, pour un conseil renvoyé par e-mail le Vendredi 10 septembre.**

### Prélèvements en Rivière

Le troisième arrêté préfectoral en date du Mardi 24 août 2021 modifie les restrictions applicables aux prélèvements en rivière. Voir le détail des rivières concernées au verso. \*

### ➤ N-forage 2021

**Prolongation jusqu'à la fin de la période d'irrigation**

Apportez vos prélèvements (une petite bouteille de 30 cl) à la Chambre d'agriculture de Chartres, accompagné de son bon de commande (18 € HT par échantillon soit 21,60 € TTC payable à la réception de la facture).

Il est conseillé de faire le prélèvement au cours d'un tour d'eau pendant la campagne d'irrigation. Vous pouvez conserver votre échantillon au frais et à l'abri de la lumière (réfrigérateur) jusqu'au jour de l'analyse.

➤ **Chambre d'agriculture de Chartres : Tous les jours (8h30-12h / 14h-17h) jusqu'en Octobre.**

### ➤ Calculs pour la période du 23/08 au 29/08/2021

ETP = 22 mm Pluies = 0 mm			Besoins actuels (ETM) mm/jour	Réserve restante au 30 août	Pluies cumulées au poste météo depuis le 01 juin : 127 mm						
Prof. du sol	Réserve maxi.	Apports passés/en cours				Conseils					
		Nb.			mm	Dernière en date début	fin	Prochain apport début	fin	dose mm	
<b>Maïs grain</b>	< 40 cm	50	3.1	26	5	150	21 août	27 août	31 août	06 sept.	30
	50-70 cm	100		33	3	105	16 août	23 août	30 août	06 sept.	35
	> 80 cm	150		50	2	70	23 août	01 sept.	10 sept.	19 sept.	35
	<b>Vos parcelles</b>										

➤ **Prélèvements en « Rivières » campagne d'irrigation 2021 : situation au 30 août 2021**  
**Arrêté préfectoral\* du : Mardi 24 août 2021**

Rivière/Cours d'eau	Etat	Irrigation**
L'Aigre	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
La Blaise	Normal	5 jours/semaine
La Cloche	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
La Conie	Normal	5 jours/semaine
La Drouette	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
L'Eure de Manou à S <sup>t</sup> Luperce	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
L'Eure de S <sup>t</sup> Luperce à Jouy	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
L'Eure de Jouy à Abondant	Normal	5 jours/semaine
L'Eure d'Abondant à Guainville	Normal	5 jours/semaine
La Foussarde	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
L'Huisne	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
Le Loir de la source à Saumeray	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
Le Loir de Saumeray à S <sup>t</sup> Maur	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
Le Loir de S <sup>t</sup> Maur à Cloyes	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
L'Ozanne de la source à Brou	<b>Crise</b>	<b>Interdiction</b>
L'Ozanne de Brou au Loir	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
La Rhone	Normal	5 jours/semaine
Le Ruisseau des Vacheresses	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
La Thironne	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
La Vesgre	Normal	5 jours/semaine
La Vinette	<b>Alerte renforcée</b>	<b>1</b> jour/semaine
La Voise de la source à Oinville	<b>Crise</b>	<b>Interdiction</b>
La Voise de Oinville à l'Eure	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
L'Yerre de la source à Arrou	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
L'Yerre d'Arrou au Loir	<b>Alerte</b>	<b>3</b> jours/semaine
L'Avre de la source à Bérou	Normal	5 jours/semaine
L'Avre de Dampierre à l'Eure	Normal	5 jours/semaine

\* sous réserve de la parution d'un nouvel arrêté. Consultez :  
<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau-et-actualite-secheresse/Actualites/Arrete-prefectoral-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>  
ou <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Recueil-des-actes-administratifs-2021/Aout>

\*\* L'irrigation par prélèvement en eaux superficielles est possible dans la limite indiquée, sous réserve des autorisations administratives requises et du respect du calendrier indiqué sur celles-ci.